

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023 A 19H30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf trente minutes, le conseil municipal de la commune de Ventelay dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Marcel VERGEZ, Maire.

Étaient présents : VERGEZ Marcel, LEBOURCQ Joël, PETITFRERE Philippe, BOQUET Michèle, CHEVAILLIER Guillaume, EUGENE Anne, EUGENE Dominique, GRAUX Benjamin, SMETT Jacki, TELLIER Frédéric, TURLIN Gérard

Était Excusé :

Madame Michèle BOQUET a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 JUIN 2023

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 9 juin 2023, aucune remarque n'a été formulée.

Il est adopté à l'unanimité

II – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu la délibération CC-2019-334 du 19 décembre 2019 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 10 septembre 2019 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu la délibération CC-2022-194 du conseil communautaire fixant le montant des attributions de compensation définitives 2022 et des attributions de compensation provisoires 2023,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 29 juin 2023 transmis aux communes membres le 7 juillet 2023,

Considérant que tout transfert de compétences entre la communauté urbaine du Grand Reims et ses communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers l'attribution de compensation,

DECIDE

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 29 juin 2023,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2023.

III – SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU FOYER DU PETIT VENT

Ayant eu des dépenses imprévues lors des différentes festivités, le conseil municipal après vote : 2 non et 9 oui

Décide d'accorder une subvention supplémentaire au Foyer du Petit Vent d'un montant de 200 €

IV – CREDIT SUPPLEMENTAIRES « OPERATION SALLE ASSOCIATIVE »

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2151 / 21	Réseaux de voirie		2 000,00
21 / 2135 / 12	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 000,00	
	Total	2 000,00	2 000,00

V – ACCES AU SIG (SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau service du SIEM à savoir la mise à disposition d'un Système d'Informations Géographiques (SIG) comprenant des données consultables (cadastre hors données MAJCS, données d'urbanisme, etc...).

Il présente le catalogue de service proposé par le SIEM avec les coûts des prestations et propose que la commune opte pour :

- Le forfait SIG

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à ce service : Le forfait SIG.

Il autorise le Maire à signer la convention avec le SIEM, à effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents utiles à l'aboutissement de ce projet.

VI - DECISION MODIFICATIVE – CREATION D'UN AUVENT BATIMENT TECHNIQUE

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 /2315/ 21	Réseaux de voirie		500,00
23 / 231 / 38	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	500,00	
	Total	500,00	500,00

VII – COMPTE-RENDU DU JURY DU FLEURISSEMENT

Suite au passage du Jury, la commune a obtenu sa 2^{ème} fleur.
La remise de prix aura lieu le 19 octobre 2023 à Haussimont

VIII – ORGANISATION DE LA FETE PATRONALE

La fête patronale aura lieu le dimanche 8 octobre et lundi 9 octobre 2023

Les forains habituels seront présents le dimanche, la buvette sera tenue par les membres du foyer du Petit Vent.

Vendredi à 17h30 : montage de la tente pour la buvette

Dimanche matin à 11h00 : installation des tables et bancs

Dimanche soir : démontage de la tente et rangement des tables et bancs.

Le lundi est organisée par l'association du Temps Libre : repas suivi du concours de belotte

IX – COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS : POLE DE FISMES, CUGR, SYNDICAT DES EAUX DE FISMES, LES ECOLES

- CUGR : la communauté urbaine accorde une subvention pour l'achat de fleurs vivaces et arbustes.
- Sapeurs-pompiers : ils vont être départementalisés. Beaucoup de centres vont être fermés

X – LECTURE DES DIFFERENTS COURRIERS

- Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur QUEVA
- Lecture du courrier du Sénateur concernant une proposition de loi sur le poste de secrétaire de mairie.

VII – QUESTIONS DIVERSES

- Travaux 2024 : travaux de voiries rue de Montigny et le carrefour. Le dossier est consultable en mairie
- Défense incendie : un contrôle des bornes à incendie a eu lieu. La commune n'est pas aux normes. La commune doit envisager l'installation de bâches incendies. La réglementation impose une bâche tous les 400 mètres. 3 terrains de 200 m² environ devront être trouvés pour installer ces bâches. Monsieur le maire prendra contact avec la communauté urbaine pour étudier ce projet.
- Plan Pluie : Monsieur le maire informe le conseil que le règlement et le plan sont mis à disposition à la mairie pour consultation.
- Poste électrique rue de Romain (au niveau du n°14) qui est en hauteur, sera déposé et installé en face. Ces travaux sont pris en charges par le SIEM.
- Don anonyme de 200 € au profit de l'action sociale
- Date Inauguration de la rue Georges Turlin, des travaux 2^{ème} tranche rue de Roucy et rue de Montigny et la 2^{ème} fleur : proposition le 28 octobre 2023, sous réserve des disponibilités des personnes invitées.
- Projet de l'école de Jonchery : étant donné que l'école actuelle de Jonchery ne peut plus s'agrandir et rencontre un manque de place, la communauté urbaine a le projet de construire un nouveau bâtiment avec cantine.
- Nettoyage du ruisseau : tous les propriétaires concernés ont donné leur accord pour leur participation financière au nettoyage du ruisseau.
- Monsieur le Maire et l'agent communal ont changé les tuiles sur le mur du cimetière et le nettoyage du toit du logement communal.
- A la demande des conseillers, un papier sera distribué dans les boîtes aux lettres concernant les excréments des chiens.
- Un avis a été demandé aux habitants du Hameau de Bourgogne pour une limitation à 30 km/h de la rue Haute.

La séance est levée à 21h45